

# Table des matières

<b>Préface de la première édition</b>	5
<b>Remarques préliminaires</b>	9
<b>Note pour les étudiants</b>	10
<b>Principales abréviations</b>	11
<b>Indications bibliographiques</b>	15
<b>PROLOGUE</b>	
<b>La triste et édifiante histoire d'Appoline Meeus</b>	17
<b>CHAPITRE PREMIER</b>	
<b>La protection du citoyen contre l'arbitraire administratif</b>	21
<b>SECTION I. Les conditions d'instauration d'un contrôle</b>	21
<b>SECTION II. <i>L'ombudsman</i></b>	23
§ 1. En Suède	23
§ 2. Un produit d'exportation difficile	24
§ 3. Les médiateurs en Belgique	26
I. Apparition	26
II. Les médiateurs fédéraux	27
A. Institution et missions	27
B. Les compétences	28
1. Les réclamations	28
2. Les investigations	29
3. Les recommandations et rapports	30
C. Commentaire	30
<b>SECTION III. Le contrôle de l'administration dans les pays de <i>common law</i></b>	32
§ 1. Notion	32
§ 2. <i>L'equity</i>	33

§ 3. Organisation	34
§ 4. Types de recours	35
§ 5. Étendue et efficacité du contrôle	36
<b>SECTION IV. Juridictions spécialisées intégrées à l'ordre judiciaire : l'Allemagne fédérale</b>	37
SOUS-SECTION 1. Schéma de l'organisation judiciaire	37
SOUS-SECTION 2. Compétence de chaque ordre de juridiction	39
§ 1. La Cour constitutionnelle fédérale	39
§ 2. Tribunaux ordinaires, financiers et sociaux	39
§ 3. Les juridictions administratives	40
<b>SECTION V. Juridictions spécialisées autonomes</b>	42
§ 1. Juridictions « pures » : l'exemple suédois	42
§ 2. Conseils d'État	42
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>Le Conseil d'État français, repoussoir ou modèle, mais référence constante</b>	45
§ 1. Origines	45
§ 2. Le Conseil d'État napoléonien	47
§ 3. D'un Conseil d'État à l'autre	48
§ 4. La juridiction déléguée et le développement du contentieux administratif	51
§ 5. La décentralisation du contentieux	53
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>La Constitution belge et le contentieux administratif</b>	57
<b>SECTION I. Évolution historique</b>	57
§ 1. Les conceptions du Congrès national	57
§ 2. L'évolution des idées	61
§ 3. Le fétichisme du droit civil	63
§ 4. La création du Conseil d'État	66
§ 5. L'évolution du Conseil d'État	69



§ 6. Les juridictions ordinales	113
§ 7. Autres juridictions professionnelles	114
§ 8. Le Conseil de la concurrence	116
§ 9. Le contentieux fiscal	117
§ 10. La commission spéciale pour l'indemnisation de détentions préventives inopérantes	118
§ 11. La commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	120
§ 12. Juridictions régionales et communautaires	121
I. Introduction	121
II. En Wallonie	122
A. La commission d'appel pour l'aide aux handicapés	122
B. La chambre des litiges de la commission wallonne de régula- tion pour l'énergie	123
III. En Communautés française et germanophone	123
IV. À Bruxelles-Cocof, une juridiction mort-née	124
V. En Flandre	125
A. Le conseil de règlement des différends en matière de déci- sions sur la progression des études	125
B. Le collège du maintien environnemental	126
C. Le conseil pour les contestations d'autorisations	127
D. Les conseils des contestations électorales	127
E. Une quasi-juridiction : la commission d'appel pour les affaires disciplinaires	129
VI. Commentaire	129
§ 13. Juridictions supprimées	130
<b>SOUS-SECTION 4. La diversification du contentieux</b>	132
<b>SECTION IV. La commission permanente du pacte culturel</b>	132
§ 1. Le contexte politique	132
§ 2. Le pacte culturel	134
§ 3. La commission permanente du pacte culturel	136

<b>CHAPITRE IV</b>	
<b>L'organisation du Conseil d'État</b>	139
<b>SECTION I. La faune locale</b>	139
§ 1. Vue d'ensemble	139
§ 2. Le Conseil d'État <i>stricto sensu</i>	140
§ 3. L'auditorat	142
§ 4. Le bureau de coordination	143
§ 5. Le greffe	145
§ 6. Les assesseurs	146
§ 7. Le personnel administratif	146
§ 8. Statut pécuniaire	147
<b>SECTION II. Les formations</b>	148
<b>SOUS-SECTION 1. Vue générale</b>	148
§ 1. Nécessité	148
§ 2. L'assemblée générale du Conseil d'État	149
<b>SOUS-SECTION 2. La section de législation</b>	149
§ 1. Les chambres	149
§ 2. Les chambres réunies	150
§ 3. L'assemblée générale de la section de législation	150
<b>SOUS-SECTION 3. La section du contentieux administratif</b>	150
§ 1. Les chambres	150
§ 2. La chambre bilingue	150
§ 3. Les présidents de chambre ou les conseillers désignés	151
§ 4. Les chambres réunies de la section du contentieux administratif	152
§ 5. L'assemblée générale de la section du contentieux administratif	152
<b>CHAPITRE V</b>	
<b>Les compétences de la section du contentieux administratif, vue générale</b>	155
§ 1. Introduction	155
§ 2. Vue générale des compétences	155
§ 3. C'est tout!	156

§ 4. Compétences consultatives supprimées	157
I. Les avis sur des questions administratives, non litigieuses	157
II. Les avis en matière minière	158
III. Les unions professionnelles	158

## CHAPITRE VI

### **Le contentieux de l'annulation** 161

#### SECTION I. La place du contentieux de l'annulation dans la vie des institutions 161

##### SOUS-SECTION 1. Le juge et les administrations 161

§ 1. Conseil d'État, administrateurs et administrés	161
§ 2. Le Conseil d'État et le monde politique	163
§ 3. L'impact du référé	165
§ 4. Perversions et abus de procédure	167

##### SOUS-SECTION 2. La loi et l'évolution du droit 168

§ 1. Loi et jurisprudence	168
§ 2. Un exemple : la promotion des fonctionnaires supérieurs	171

#### SECTION II. L'acte annulable 173

##### SOUS-SECTION 1. Généralités 173

##### SOUS-SECTION 2. Le règlement 174

§ 1. Notion	174
§ 2. Les règlements ratifiés, confirmés, ou validés par la loi	176
I. Notion	176
II. Le contrôle de compatibilité avec le droit international directement applicable	178
III. Le contrôle de compatibilité avec les règles relevant de la compétence de la Cour constitutionnelle	179

§ 3. Les règlements imparfaits	186
--------------------------------	-----

§ 4. Les circulaires	188
----------------------	-----

§ 5. Des règlements non annulables : les conventions collectives du travail	191
---	-----

##### SOUS-SECTION 3. L'acte administratif *stricto sensu* 193

§ 1. Notion	193
-------------	-----

§ 2. Forme	195
§ 3. Les actes quasi juridictionnels	196
§ 4. Les actes négatifs	199
§ 5. Les abstentions	200
I. Position du problème	200
II. L'article 14, § 3	201
III. Conditions d'application	201
A. La règle est supplétive	201
B. L'autorité doit être tenue de statuer	202
C. Procédure	203
1. Mise en demeure	203
2. Attendre quatre mois	204
3. La décision implicite de rejet	205
§ 6. Les actes de gouvernement	207
I. Origine et évolution en France	207
II. Les actes de gouvernement en droit belge	208
III. L'incidence du droit communautaire	212
§ 7. Les actes interlocutoires	213
I. Notion	213
II. Implications procédurales	214
§ 8. Le contentieux pénitentiaire	215
§ 9. Les « actes » non annulables	218
I. Notion	218
II. Les actes expressément exclus	218
III. Les actes matériels	219
IV. Les mesures d'ordre intérieur	219
V. Les actes préparatoires	220
A. Principe	220
B. Qualification liée au sens de la décision	220
C. Qualification et objet du recours	221
D. Les actes préparatoires à des décisions supranationales	222
E. Les actes préparatoires à effet immédiat	222
F. Les actes qui ne sont pas définitifs	226
G. Les échecs en première session	226
VI. Les actes confirmatifs	227
VII. Les actes d'exécution	228
VIII. Explications et renseignements	229

IX. Décisions de principe et déclarations d'intention	230
X. Les punitions militaires	231
XI. «Actes» tacites	233
<b>SOUS-SECTION 4. Les contrats et la théorie des actes détachables</b>	<b>236</b>
§ 1. Inattaquabilité du contrat	236
§ 2. Origine française (où elle est enterrée...)	236
§ 3. Transposition en Belgique (où elle vit toujours, revigorée par la loi)	237
§ 4. Rétrospective	241
I. Tentatives, espoirs et surtout déceptions	241
II. En 2004: une réforme tâtonnante	247
III. La réforme de 2006	249
IV. Et pour parer au plus pressé, les mesures d'urgence de 2008	249
§ 5. Le droit positif actuel	250
I. La loi du 23 décembre 2009	250
A. Objet	250
B. Consécration de la théorie des actes détachables	251
C. Marchés d'un montant supérieur aux seuils de publicité européenne	252
1. L'attribution	252
2. Le délai d'attente	252
3. Le recours au Conseil d'État	253
a) Référé d'extrême urgence assorti de modalités	253
i) <i>Délai et forme d'introduction de la demande</i>	253
ii) <i>Effet de l'introduction de la demande</i>	254
iii) <i>Conditions de fond: renvoi au droit commun, mais avec dérogations, et non des moindres!</i>	254
α) <i>Pas de préjudice grave difficilement réparable</i>	254
β) <i>Mesures provisoires aussi longtemps que le recours en annulation est pendant</i>	255
γ) <i>Balance des intérêts</i>	255
b) Le recours en annulation	258
c) Particularités de procédure	259
i) <i>Respect de la confidentialité du contenu de certaines offres</i>	259
ii) <i>Indemnité pour recours téméraire et vexatoire</i>	259
4. Incidence sur le contrat	260
a) La fin d'une schizophrénie	260
b) Suspension «de plein droit»	260
c) Déclaration d'absence d'effets	260
i) <i>Principe</i>	260
ii) <i>Portée</i>	261
iii) <i>Balance des intérêts</i>	261

5. Dommages et intérêts	262
D. Marchés de travaux d'un montant supérieur à la moitié du seuil de publicité européenne	262
E. Autres marchés d'un montant inférieur aux seuils de publicité européenne	263
II. Commentaire	263
<b>SECTION III. L'autorité administrative</b>	265
§ 1. Notion	265
§ 2. Ministères, provinces, communes, <i>etc.</i>	265
§ 3. Cabinets ministériels et appropriations indues de pouvoirs	265
§ 4. Parastataux et autres établissements publics	267
§ 5. Autorités administratives indépendantes	271
§ 6. Ordres et instituts professionnels	273
I. Professions libérales traditionnelles	273
II. Instituts professionnels	274
§ 7. Institutions de droit privé chargées de la gestion d'un service public	276
§ 8. Autorités occasionnellement chargées d'une mission administrative	276
§ 9. Les établissements d'enseignement libre	277
I. Introduction	277
II. La délivrance des diplômes et les échecs aux examens	279
III. Les exclusions disciplinaires	282
IV. Les décisions à l'égard du personnel	283
§ 10. Institutions exclues, car étrangères au secteur public – les «juridictions» sportives	286
§ 11. Autorités exclues, car ne dépendant pas de pouvoirs publics belges	286
<b>SECTION IV. Marchés et fonction publique des pouvoirs législatifs et juridictionnels</b>	287
§ 1. Objet de la compétence du Conseil d'État	287
§ 2. Exclusion du reste de l'activité parlementaire	290
§ 3. Exclusion des autres activités du pouvoir judiciaire	291
<b>SECTION V. L'absence d'autre recours</b>	294
SOUS-SECTION 1. Introduction	294
SOUS-SECTION 2. Les recours administratifs	295

§ 1. Les recours organisés	295
I. Ces recours sont normalement « obligatoires »...	295
II. ... pour ceux à qui ils sont ouverts	296
III. Sanction	298
IV. Cas particulier : les recours impraticables	299
V. Autre cas particulier : certains recours organisés auprès de l'auteur de l'acte	300
§ 2. Les recours inorganisés sont facultatifs	301
§ 3. Exceptions	304
<b>SOUS-SECTION 3. Les recours devant les juridictions extrajudiciaires</b>	304
<b>SOUS-SECTION 4. Les recours spéciaux auprès des juridictions de l'ordre judiciaire</b>	305
§ 1. À l'égard des décisions contentieuses administratives	305
§ 2. À l'égard de certaines sanctions administratives	306
I. Contexte	306
II. Développement récent	307
III. Nature	310
IV. Objet	313
V. Compatibilité avec d'autres droits	314
A. Droit au procès équitable	314
B. Protection de la jeunesse	317
C. Suspension, sursis, probation et circonstances atténuantes	317
VI. Procédure et recours	318
VII. Exécution et recours contre la contrainte	320
§ 3. À l'égard d'autres actes administratifs	321
§ 4. Les décisions d'agir en justice ne sont contrôlées que par le juge saisi	324
<b>SOUS-SECTION 5. La compétence générale des cours et tribunaux : la doctrine de l'« objet véritable » du recours</b>	324
§ 1. Position du problème	324
§ 2. La jurisprudence	325
I. Conception initiale du Conseil d'État	325
II. Les affaires <i>Versteede</i> et <i>Vrindts</i>	325

A.	Les procédures	325
1.	<i>Versteete</i>	325
2.	<i>Vrindts</i>	326
B.	Les arrêts de cassation	326
III.	La jurisprudence ultérieure	327
A.	L'affaire <i>Caisse hypothécaire anversoise</i>	327
B.	L'affaire <i>Hennard</i>	328
C.	L'affaire <i>Saldes Baldini c. commune de Schaerbeek</i>	329
D.	L'affaire – à rebondissements – <i>Druetz</i>	330
1.	Préambule : les positions administratives	330
2.	Les faits et les procédures	331
a)	Les faits	331
b)	Première procédure	331
c)	Deuxième procédure	332
d)	Troisième procédure	333
e)	Quatrième procédure	333
E.	L'affaire <i>Noir</i>	333
§ 3.	Les justifications	334
I.	Introduction	334
II.	L'absence de portée juridique de l'acte attaqué	335
A.	Exposé de l'argument	335
B.	Critique	335
III.	La nature de la règle invoquée	336
IV.	L'équivalence pratique des résultats	337
V.	La nature de la compétence exercée – L'objet de l'acte attaqué	338
A.	Pouvoir discrétionnaire	338
B.	Compétence liée	339
1.	Obligations de nature pécuniaire	339
2.	Autres obligations	341
a)	Évolution jurisprudentielle	341
b)	Quelle conclusion en tirer?	345
c)	Compétence liée, droit subjectif et compétence juridic- tionnelle	349
VI.	Le caractère déclaratif ou constitutif de droit de l'acte attaqué	352
§ 4.	Une exception organisée par la loi : le droit au séjour des étrangers	353
§ 5.	Une illustration du caractère résiduaire du recours en annula- tion : le partage des compétences en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique	354
§ 6.	Champ d'application	358

<b>SECTION VI. Les causes d'annulation</b>	359
<b>SOUS-SECTION 1. Les classifications des illégalités</b>	359
§ 1. L'énumération légale	359
§ 2. Illégalités internes et externes	359
§ 3. Illégalités ordinaires et illégalités d'ordre public	360
I. Objet et intérêt de la distinction	360
II. Critères	361
§ 4. Les nullités « de plein droit »	363
<b>SOUS-SECTION 2. La violation des formes</b>	364
§ 1. Catégories de formes	364
§ 2. Les formes prescrites à peine de nullité	365
§ 3. Les formes substantielles	365
I. Des deux sortes de formes substantielles	365
II. Les formalités substantielles « classiques »	366
III. La sanction des procédures de coordination des politiques fédérales, communautaires et régionales	368
A. Description	368
B. Commentaire	370
§ 4. Dans quelques rares cas, la notification tardive d'un acte le vicie	374
§ 5. Les formes ni prescrites à peine de nullité, ni substantielles	375
<b>SOUS-SECTION 3. L'excès de pouvoir</b>	376
§ 1. L'excès de pouvoir est multiforme	376
§ 2. L'incompétence de l'auteur de l'acte	377
I. Notion	377
II. L'incompétence <i>ratione materiae</i>	377
A. Notion	377
B. Terminologie	378
C. Attribution et délégation de pouvoirs	379
1. Notions	379
2. Incidence	382
D. Refus d'édicter un arrêté royal	383
E. Remplacement d'un ministre par un autre	383
III. L'incompétence <i>ratione temporis</i>	384
A. Délais d'ordre	384
B. Délais impératifs	384
C. Expiration de mandat	386

IV.	La compétence peut se fonder sur un texte qui n'est pas en vigueur	387
	A. Le fondement n'est pas en vigueur	387
	B. Le fondement est abrogé ou modifié	388
V.	Une combinaison d'incompétences <i>ratione materiae</i> et <i>ratione temporis</i> : la théorie des affaires courantes	389
VI.	L'incompétence <i>ratione loci</i>	390
§ 3.	L'illégalité des motifs	391
I.	Importance	391
II.	Les actes non motivés en la forme	392
	A. L'obligation générale de reposer sur des motifs vérifiables	392
	B. L'exactitude des motifs en fait	392
	C. L'adéquate qualification des faits	394
	D. La pertinence des motifs	395
	E. L'admissibilité des motifs en droit	396
	F. Le contrôle du pouvoir discrétionnaire	397
	1. Principe	397
	2. Limites	398
	G. Le contrôle de proportionnalité	400
	H. Mais pas de contrôle d'opportunité ni de « bilan coûts-avantages »	401
	I. Le contrôle des décisions prises au scrutin secret	403
	J. Des exceptions critiquables: le sort des professeurs de religion et des aumôniers	404
	K. Preuve des motifs et portée de ce contrôle	408
	L. En cas de pluralité de motifs	408
	M. La substitution de motifs	409
III.	Les actes motivés en la forme	410
	A. Double aspect du contrôle	410
	B. Limitation du contrôle de fond	413
§ 4.	La violation de la loi	413
I.	Importance et intérêt	413
II.	La notion de loi	414
	A. Règles écrites	414
	B. Contrôles de compatibilité et de conformité	415
	C. Herméneutique et contrôle de légalité ou de constitutionnalité	418
	1. Position du problème	418
	2. Première hypothèse: les normes toujours compatibles	418
	3. Deuxième hypothèse: les normes sont toujours contradictoires	419
	4. Troisième hypothèse: selon l'interprétation adoptée, les normes sont compatibles ou contradictoires	419
	5. Jurisprudence du Conseil d'État	423

6. Rôle de la Cour constitutionnelle	423
D. Créations jurisprudentielles	423
1. Formation	423
2. <i>Patere legem quam ipse fecisti</i>	424
3. Intangibilité et retrait des actes administratifs	425
a) Objet et champ d'application	425
b) L'intangibilité est de principe	426
c) Les exceptions au principe : les cas où le retrait est permis	427
i) <i>L'acte est irrégulier et annulable</i>	427
ii) <i>La loi, le décret ou l'ordonnance autorise expressément le retrait</i>	428
iii) <i>Les actes obtenus par fraude</i>	429
iv) <i>Les actes inexistantes</i>	430
d) Controverses	430
i) <i>Objet</i>	430
ii) <i>Jurisprudence judiciaire</i>	431
iii) <i>Jurisprudence de la Cour des comptes</i>	432
e) Le sort des actes illégaux	433
i) <i>Vivre avec ses illégalités, comme d'autres avec leurs maladies</i>	433
ii) <i>Primauté du droit européen</i>	433
iii) <i>Sort des règlements illégaux</i>	434
4. L'autorité de la chose jugée	435
5. Les principes généraux de droit	436
6. La non-rétroactivité et ses tempéraments	440
a) Généralités	440
b) Les règlements	440
c) Actes individuels	442
<b>SOUS-SECTION 4. Le détournement de pouvoir</b>	443
§ 1. Notion	443
§ 2. Conception française	444
§ 3. Conception du Conseil d'État belge	445
§ 4. Un substitut performant	447
§ 5. Conception de l'ordre judiciaire	448
<b>CHAPITRE VII</b>	
<b>La procédure du recours en annulation</b>	451
<b>SECTION I. Caractères généraux</b>	451
§ 1. Conception générale	451
§ 2. Sources formelles	455
§ 3. Curiosités périmées	457
I. Référence aux procédures prévues « en matière sommaire »	457
II. Commissaire du gouvernement	457

---

§ 4. Vue générale du déroulement de l'instance	458
§ 5. Délais de rigueur, d'ordre... et déraisonnables	459
<b>SECTION II. L'intérêt à agir</b>	<b>460</b>
§ 1. Caractères requis	460
§ 2. L'intérêt personnel	462
I. Principe	462
II. Intérêt personnel et intérêt fonctionnel	462
A. Notion d'intérêt fonctionnel	462
B. Conséquences	462
C. Exclusions	464
D. Une extension limitée et controversée	464
III. Acte individuel concernant le requérant	465
IV. Actes concernant des tiers	466
V. Actes concernant des biens	467
VI. Actes réglementaires	467
VII. Actes pris en vertu d'une compétence liée	468
§ 3. L'intérêt personnel des personnes morales	469
I. Principe	469
II. Communes et provinces	469
III. Autres personnes de droit public et personnes morales de droit privé	470
§ 4. L'intérêt direct	471
§ 5. L'intérêt certain	473
§ 6. L'intérêt protégé? Marginalement.	473
§ 7. L'intérêt actuel	474
§ 8. L'intérêt légitime	477
§ 9. Acquiescement et renonciation	479
§ 10. Habilitations institutionnelles et tutelles juridictionnalisées	479
<b>SECTION III. Capacité et représentation</b>	<b>482</b>
§ 1. Personnes physiques	482
§ 2. Personnes morales	483
I. Capacité proprement dite	483
II. Régularité de l'introduction du recours	483
§ 3. Groupements non personnalisés	485

SECTION IV. Le délai de recours	487
§ 1. Caractère rigoureux	487
§ 2. Point de départ	489
I. Principe	489
II. Actes à publier	490
III. Actes à notifier	491
A. Une exigence de forme : l'indication des voies de recours	491
B. La date à prendre en considération varie selon le mode de notification	493
1. Remise en mains propres	493
2. Recommandé avec accusé de réception	493
3. Recommandé simple et pli ordinaire	494
4. Prospective	495
C. À l'égard des tiers	496
IV. Actes ni publiés ni notifiés	496
V. Actes soumis à approbation	497
§ 3. Durée	497
I. Délai normal	497
II. Allongement pour éloignement	498
III. Relèvement facultatif de la déchéance des incapables non représentés	499
IV. Interruptions	499
A. La réclamation auprès de l'autorité de tutelle	499
B. La saisine de la commission permanente du pacte culturel	500
C. L'introduction d'un recours suspensif	500
D. La communication des motifs des décisions d'attribution de petits marchés publics	502
V. Fausses interruptions	502
VI. Délais spéciaux	502
A. La Commission permanente de contrôle linguistique	502
B. Le contentieux du contrôle de certaines institutions financières et mutualistes	503
C. Le contentieux de l'éloignement des étrangers (épuisé)	503
VII. Réouverture après annulation d'un acte législatif par la Cour constitutionnelle	503
VIII. Grèves de la poste et force majeure	504
IX. Circonstances sans incidence sur le délai	505
§ 4. Computation du délai	506

<b>SECTION V. La requête</b>	<b>507</b>
§ 1. Contenu de la requête	507
§ 2. L'objet de la requête	507
I. Détermination	507
II. Objets multiples	509
III. Objets complexes	510
IV. Annulations partielles	511
V. Modification de l'objet de la requête en cours d'instance	514
§ 3. L'exposé des faits	516
§ 4. L'exposé des moyens	517
I. Objet	517
II. La recevabilité des moyens	519
§ 5. Forme de la requête	520
I. Un minimum de formalisme	520
II. L'intitulé	520
III. Élection de domicile	521
IV. Le rôle linguistique de l'agent public requérant	522
V. Un exposé des faits et des moyens	522
VI. Signature	522
VII. Envoi par recommandé	523
VIII. Preuve de la date de la requête	524
IX. Dépens	524
§ 6. Les annexes	527
I. Annexes obligatoires	527
II. Critiques et controverses	527
A. Personnes morales de droit privé et de droit public	527
B. Controverse entre commercialistes et administrativistes	528
III. Annexes facultatives	528
§ 7. Traitement procédural	529
I. Introduction	529
II. Enrôlement	529
III. Distribution	530
§ 8. Effet de la requête	531

<b>SECTION VI. Le mémoire en réponse</b>	533
§ 1. Désignation de la partie adverse	533
§ 2. Délai	535
§ 3. Auteur	536
§ 4. Contenu	537
§ 5. Forme	537
§ 6. Traitement procédural	538
<b>SECTION VII. Le dossier administratif</b>	538
§ 1. Obligation de déposer le dossier	538
§ 2. Composition	539
I. Tout ce qui concerne l'élaboration de l'acte	539
II. Documents périphériques	540
III. Documents postérieurs à l'acte attaqué	540
IV. Documents confidentiels et secrets	541
A. Position du problème	541
B. Présence au dossier	541
1. Colloque constitutionnel	541
2. Contentieux de l'éloignement des étrangers	541
3. Documents couverts par un secret légal	542
a) Secret médical	542
b) Documents issus d'une instruction répressive	543
c) Documents classifiés	544
d) Documents soustraits à la publicité	546
C. Documents non communicables aux parties	548
1. Documents soustraits à la publicité (suite)	548
2. Marchés publics (loi du 23 décembre 2009)	550
3. Secret de fabrication et secret commercial (hors loi du 23 décembre 2009)	551
D. Traitement spécifique	552
§ 3. Forme	553
§ 4. Traitement procédural	553
<b>SECTION VIII. Le mémoire en réplique ou le mémoire ampliatif</b>	554
§ 1. Nécessité de déposer un mémoire en réplique ou un mémoire ampliatif	554
§ 2. Contenu	555
§ 3. Forme	556
§ 4. Traitement procédural	556

<b>SECTION IX. Les interventions</b>	556
§ 1. Raisons d'être	556
§ 2. Procédure	557
I. La procédure a été réformée en 1990 et retouchée en 1999 et en 2007	557
II. Avertissement des tiers intéressés et délai d'intervention	558
III. Contenu	559
IV. Forme	560
<b>SECTION X. L'instruction et le rapport de l'auditeur</b>	560
§ 1. Importance et fonction	560
§ 2. Pouvoirs d'instruction	561
§ 3. Le rapport	563
§ 4. Dispense de rapport après un référé	564
§ 5. Traitement procédural du rapport	566
§ 6. Effet des rapports	566
<b>SECTION XI. Les derniers mémoires</b>	567
<b>SECTION XII. L'audience</b>	568
§ 1. Composition du siège	568
§ 2. Procédure orale	569
§ 3. Procédure écrite	571
§ 4. La procédure par défaut	572
<b>SECTION XIII. L'arrêt</b>	573
§ 1. Établissement, prononcé et notification	573
§ 2. Forme et contenu	574
§ 3. Instructions et rapports complémentaires éventuels	579
§ 4. L'étendue de l'annulation	580
I. Principe	580
II. Annulation partielle	580
III. Le maintien des effets de règlements annulés	582
A. La disposition législative	582
B. Champ d'application	583
C. Conditions d'application	585
D. Modalités d'application	587

E. Droit comparé	588
F. Statut de l'acte annulé avec effet différé	589
1. Difficultés d'interprétation	589
2. Point de vue des autorités administratives et des administrés	589
3. Point de vue du Conseil d'État	590
4. Jurisprudence judiciaire et doctrine	592
5. Critique	594
IV. Alternative	596
§ 5. Publicité, traduction et exécution	597
<b>SECTION XIV. L'amende pour recours manifestement abusif</b>	598
§ 1. Conception	598
§ 2. Procédure	599
§ 3. Commentaire	599
<b>SECTION XV. Les incidents</b>	601
SOUS-SECTION 1. Objet	601
SOUS-SECTION 2. Les questions préjudicielles	601
§ 1. Notion	601
§ 2. Les questions préjudicielles « classiques »	603
§ 3. L'inscription de faux	605
I. Objet	605
II. Faux matériel	606
III. Faux intellectuel	606
IV. Procédure	607
V. Les inexactitudes établies	607
§ 4. Les questions préjudicielles posées à la Cour de justice de l'Union européenne	608
I. Origine et textes	608
II. L'objet des questions	609
III. L'obligation de poser la question	609
§ 5. Les questions préjudicielles posées à la Cour de justice Benelux	612
§ 6. Les questions préjudicielles posées à la Cour constitutionnelle	614
I. Raisons d'être et origines	614
A. Fédéralisation et nécessité d'un contrôle juridictionnel des lois	614
B. La section des conflits de compétence du Conseil d'État	614
C. La Cour d'arbitrage	615

D. La Cour constitutionnelle	617
II. Nature du contrôle exercé par la Cour constitutionnelle	617
A. Conception du législateur	617
B. Application par la Cour d'arbitrage	619
C. Compétence de la Cour constitutionnelle	623
III. L'objet des questions préjudicielles	624
A. L'irrégularité d'un acte législatif	624
B. La violation des articles du titre II ou des articles 170, 172 ou 191 de la Constitution par un acte législatif	625
C. Irrégularités acquises (ou la myxomatose, maladie mortelle des lois)	626
D. La violation des règles répartitrices de compétence	627
1. Conception	627
2. La nature des conflits qui peuvent être déferés à la Cour constitutionnelle	627
a) Conflits actuels et virtuels	627
b) Conflits concrets et abstraits	628
c) Conflits résultant du champ d'application de plusieurs normes	628
E. La violation des garanties linguistiques à Bruxelles et dans les communes «à facilités»	630
IV. Saisine de la Cour	631
A. Obligation ou faculté?	631
B. Saisine facultative	631
C. Saisine obligatoire	632
1. Principe et critique	632
2. Application	633
V. Interprétation et contrôle	635
VI. Effet de l'arrêt de la Cour constitutionnelle	637
VII. Concours d'irrégularités d'un acte législatif	638
A. Position du problème	638
B. Interrogations et jurisprudence	639
C. La loi du 12 juillet 2009	640
1. Teneur	640
2. Origine et élaboration	641
D. Critique	643
§ 7. Une bizarrerie largement supprimée : les questions préjudicielles posées à l'assemblée générale de la section du contentieux	648
<b>SOUS-SECTION 3. Autres incidents de procédure</b>	649
§ 1. Le désistement	649
§ 2. La connexité	652

§ 3. La reprise d'instance	653
I. Objet	653
II. Procédure	654
III. Défaut de reprise d'instance	655
IV. Modification de parties sans reprise d'instance	655
§ 4. La récusation	656
I. Objet	656
II. Champ d'application	660
III. Procédure	660
§ 5. Le renvoi à l'assemblée générale de la section du contentieux	661
§ 6. Le désaveu	663
§ 7. Pour mémoire : la suspension de l'examen du recours	664
<b>SECTION XVI. Les procédures accélérées</b>	664
§ 1. Objet et raisons d'être	664
§ 2. Le contentieux du contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers et de la Banque nationale	665
I. Contexte	665
II. L'Office de contrôle des assurances	666
III. L'Autorité des services et marchés financiers	667
IV. Recours et procédure	668
§ 3. Le contentieux du contrôle des institutions privées de prévoyance	669
§ 4. Le contentieux du contrôle des mutuelles	670
§ 5. Le contentieux du contrôle des entreprises de crédit hypothécaire	670
§ 6. Le contentieux du contrôle fédéral des relations internationales des communautés et régions	670
§ 7. Les recours contre les décisions de la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence en matière d'aide provisionnelle	673
§ 8. Le contentieux de l'indemnisation des victimes du terrorisme	673
§ 9. Le contentieux de l'élection des organes des instituts professionnels des professions intellectuelles prestataires de services	674
§ 10. Pour mémoire : le contentieux de l'éloignement des étrangers	674
§ 11. Commentaire	674

<b>SECTION XVII. Les procédures abrégées</b>	676
§ 1. Origine, développement et raisons d'être	676
§ 2. Les requêtes qui n'appellent que des débats succincts	678
§ 3. Absence de mémoire en réplique ou de mémoire ampliatif	681
§ 4. Absence de demande de poursuite de la procédure après une suspension	682
§ 5. Absence de demande de poursuite de la procédure après rejet d'une demande de suspension	683
§ 6. Absence de demande de poursuite de la procédure après un rapport de l'auditeur concluant au rejet	684
§ 7. Absence de demande de poursuite de la procédure après un rapport de l'auditeur concluant à l'annulation	685
<b>CHAPITRE VIII</b>	
<b>L'effet des arrêts rendus aux contentieux de l'annulation et leur exécution</b>	687
<b>SECTION I. Les arrêts de rejet</b>	687
§ 1. Principe : le <i>statu quo</i>	687
§ 2. L'autorité de chose jugée	688
I. Conception du Conseil d'État	688
A. Nature, conditions et portée	688
B. Arrêts statuant sur des recours dirigés contre des actes réglementaires	691
C. Arrêts statuant sur des recours dirigés contre des actes individuels	691
II. Conception de l'ordre judiciaire	692
<b>SECTION II. Les arrêts d'annulation</b>	694
§ 1. L'autorité de l'arrêt	694
I. Principe	694
II. <i>Ex tunc</i>	694
III. <i>Erga omnes</i>	695
IV. <i>Erga omnes</i> , mais au profit du requérant	695
V. Et en pratique ?	696
§ 2. L'arrêt impose des obligations	697
I. Nature de ces obligations	697
ANTHEMIS	999

II.	L'astreinte	698
A.	Antécédents	698
B.	Procédure	700
C.	Diminution ou suppression de l'astreinte	704
D.	Destination	705
E.	Exécution	705
§ 3.	La réfection éventuelle	706
I.	La portée de l'annulation	706
II.	La réfection facultative	707
III.	La réfection obligatoire	708
IV.	La réfection facultative dans un délai déterminé	710
V.	L'éventuelle rétroactivité de l'acte refait	711
§ 4.	Le sort des actes administratifs fondés sur l'acte annulé	714
§ 5.	La théorie du fonctionnaire de fait	717
I.	Position du problème	717
II.	Maintien du traitement	717
III.	Maintien des actes accomplis par l'agent	718
IV.	Justifications	720
§ 6.	Le sort des actes juridictionnels fondés sur l'acte annulé	721
§ 7.	La réparation du dommage causé par l'acte annulé	722
I.	Position du problème	722
II.	L'autonomie de l'action aquilienne	723
III.	Annulation et responsabilité	724
A.	« Unité » et « dualité »	724
B.	Jurisprudence de la Cour de cassation	725
C.	Annulation par l'autorité de tutelle	728
D.	Responsabilité du fait de l'administration et responsabilité du fait de la juridiction	729
1.	Objet	729
2.	Principes de la responsabilité du fait de la juridiction	730
3.	Application	731
a)	L'affaire du <i>Charbonnage de Gosson-Kessales</i>	731
b)	L'affaire <i>Anca</i>	733
c)	Comparaison	734
IV.	Responsabilité et théorie de l'organe	735
V.	Prescription	737
VI.	Prospective	738

<b>CHAPITRE IX</b>	
<b>Suspension et référé</b>	739
SECTION I. Raisons d'être et historique	739
SECTION II. La suspension	746
SOUS-SECTION 1. Les conditions de la suspension	746
§ 1. L'acte dont l'exécution peut être suspendue	746
I. Les actes et règlements...	746
II. ... à l'exclusion des actes d'exécution des décisions conten-	
tueuses	746
III. Les décisions expressément exclues	747
IV. Les décisions négatives	748
A. Les décisions implicites de rejet	748
B. Les décisions négatives expresses	749
§ 2. La suspension se greffe sur le recours en annulation	751
I. La nécessité d'un recours en annulation	751
II. L'existence et l'apparente recevabilité du recours en annu-	
lation	753
III. Le recours en annulation peut rester virtuel	753
§ 3. L'invocation d'au moins un moyen d'annulation sérieux	754
§ 4. Le risque de préjudice grave difficilement réparable	756
I. Nécessité	756
A. La règle...	756
B. ... et l'exception	757
II. Critères d'appréciation et hésitations jurisprudentielles	757
III. Le risque de préjudice	758
IV. La gravité du préjudice	760
A. La gravité intrinsèque	760
B. La gravité liée aux moyens	761
C. Gravité du préjudice et nature de l'acte attaqué	763
D. La mise en balance des préjudices	765
V. L'imputabilité du préjudice à l'acte attaqué	765
VI. Le préjudice ne peut avoir été prévu	767
VII. Le caractère difficilement réparable du préjudice	767
VIII. Les victimes du préjudice	769
IX. La nature juridique du préjudice n'est pas un critère	771

§ 5. La suspension n'est pas automatique – la balance des intérêts	772
<b>SOUS-SECTION 2. L'astreinte</b>	777
<b>SOUS-SECTION 3. La procédure</b>	778
§ 1. Deux procédures sont organisées	778
§ 2. La procédure ordinaire	778
I. La demande de suspension	778
II. Notifications et publicité de la demande	780
III. Interventions	780
IV. Dossier administratif et note d'observations éventuelle	781
V. Rapport de l'auditeur	782
VI. Fixation et audience	782
A. Composition du siège	782
B. Déroulement	787
C. Instruction	788
D. Questions préjudicielles	788
1. Particularité	788
2. Questions à la Cour constitutionnelle	788
3. Questions à la Cour de justice de l'Union européenne	790
§ 3. Les procédures d'extrême urgence	791
I. Conditions de recevabilité	791
II. Sauf défaut d'extrême urgence, les procédures ne sont pas cumulables	794
III. Et si l'urgence apparaît subitement ?	795
IV. Procédure	796
V. L'arrêt	798
VI. La confirmation des arrêts de suspension rendus par défaut	798
A. Nécessité et délais	798
B. Procédure	798
§ 4. Renvoi du recours en annulation à l'assemblée générale	799
<b>SOUS-SECTION 4. Objet et effet de la suspension</b>	799
§ 1. La suspension porte sur l'exécution et non sur l'acte	799
§ 2. La suspension n'a pas d'effet rétroactif... à proprement parler	800
§ 3. L'arrêt a autorité de chose jugée... provisoirement	801
<b>SOUS-SECTION 5. Rétractation et modification</b>	802
§ 1. Défaut de recours en annulation	802
§ 2. Rejet du recours en annulation	803

§ 3. Levée ou modification de la suspension	803
<b>SOUS-SECTION 6. Dépens</b>	805
§ 1. Objet	805
§ 2. Suspensions	805
§ 3. Requêtes en annulation connexes à des demandes de suspension	805
§ 4. Interventions	806
§ 5. Liquidation et paiement	806
<b>SOUS-SECTION 7. Dispositions particulières relatives aux communes «à facilités» et à Bruxelles</b>	807
<b>SOUS-SECTION 8. Particularités du référé en matière de marchés publics</b>	810
<b>SECTION III. Les mesures provisoires</b>	810
§ 1. Objet	810
§ 2. Conditions	813
§ 3. Procédure	813
<b>SECTION IV. La procédure d'annulation après un arrêt statuant sur une demande de suspension</b>	815
<b>SECTION V. Référé administratif et référé judiciaire</b>	816
§ 1. Position du problème	816
§ 2. La théorie des compétences parallèles	817
I. Exposé	817
II. Sources et champ d'application	817
III. Critique	820
§ 3. L'incompétence du Conseil d'État	822
§ 4. L'introduction d'un recours en annulation	822
§ 5. La théorie de la voie de fait administrative	823
I. Conception française	823
II. Transposition en Belgique	824
§ 6. Les mesures provisoires	825
<b>CHAPITRE X</b>	
<b>Le contentieux de la cassation administrative</b>	827
§ 1. Cassation et annulation	827

§ 2. Fondement constitutionnel	830
§ 3. Délimitation des compétences juridictionnelles	830
§ 4. Introduction du recours et procédure d'admission	831
I. Délai	831
II. Requête	832
III. Enrôlement	833
IV. Filtre	833
A. Procédure	833
B. Fonction	835
C. Effet	838
§ 5. Les moyens de cassation	839
§ 6. Procédure	842
I. Similitudes avec le recours en annulation	842
II. Pas de référé connexe	842
III. Requérants potentiels	843
IV. Partie adverse	843
V. Mesures préalables	844
VI. Instruction et audience	845
§ 7. Renvoi après cassation	846
§ 8. Cassation sans renvoi	846
§ 9. Il est des juridictions qui statuent en dernier ressort	846

## **CHAPITRE XI**

### **Le contentieux de l'indemnité** 849

#### **SECTION I. Origine, raisons d'être et évolution** 849

#### **SECTION II. Les conditions d'indemnisation** 854

##### **SOUS-SECTION 1. L'absence d'autre juridiction compétente** 854

##### § 1. Principe 854

##### § 2. Les droits subjectifs 856

##### § 3. L'extension de la responsabilité aquilienne 857

##### § 4. L'indemnisation connexe à l'annulation 859

##### § 5. Dommages de travaux publics 860

##### § 6. Aisances de voirie 863

##### § 7. Un faux critère : lésion de droit ou lésion d'intérêt 865

§ 8. Prospective	867
<b>SOUS-SECTION 2. La cause du dommage</b>	869
§ 1. L'autorité administrative	869
§ 2. Le problème du dommage causé par la loi	870
I. L'évolution jurisprudentielle	870
II. La loi du 3 juin 1971	872
III. L'exclusion du dommage causé par la loi	872
IV. L'ordre judiciaire prendrait-il le relais?	873
A. Possibilités théoriques	873
B. L'hypothèse d'une loi contraire au droit supranational	873
C. L'hypothèse d'une loi contraire à la Constitution	874
D. La responsabilité pour violation d'une norme supérieure	875
E. Une responsabilité pour inadvertance ou négligence?	876
F. Et si la loi est irréprochable?	877
§ 3. Le fait dommageable	878
I. Acte ou omission	878
II. Clauses d'exonération	879
<b>SOUS-SECTION 3. Le lien de causalité</b>	879
<b>SOUS-SECTION 4. Le dommage exceptionnel</b>	881
§ 1. Caractéristiques	881
§ 2. Un dommage grave	881
§ 3. Un dommage moral ou matériel	882
§ 4. Un dommage certain	882
§ 5. Un dommage spécial	883
<b>SOUS-SECTION 5. Que reste-t-il?</b>	884
§ 1. Un domaine difficile à circonscrire	884
§ 2. Carrières insolites dans la fonction publique	884
§ 3. À travail égal, traitement inégal	886
§ 4. Les effets secondaires de mesures d'intérêt général	887
§ 5. Le sacrifice sur l'autel du bien public, notamment les séquelles de vaccinations obligatoires	888
<b>SECTION III. La fixation de l'indemnité</b>	890
<b>SECTION IV. La procédure</b>	891
§ 1. Vue générale	891

§ 2. La requête préalable	891
I. Origine et nature	891
II. Nécessité	892
III. Forme	893
IV. Délai	893
V. Réaction de l'autorité	894
§ 3. Le recours au Conseil d'État	894
I. Délai	894
A. Exposé	894
B. Critique	895
II. Procédure devant le Conseil d'État	895
<b>SECTION V. Avenir et prolongements</b>	895
§ 1. Introduction	895
§ 2. Les requêtes préalables qui aboutissent	896
§ 3. Les servitudes urbanistiques	896
§ 4. L'indemnisation des détentions préventives inopérantes	897
§ 5. L'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence	897
§ 6. Autres perspectives	898
<b>CHAPITRE XII</b>	
<b>Le contentieux de pleine juridiction</b>	899
<b>SECTION I. Vue générale</b>	899
§ 1. Objet	899
§ 2. Raisons d'être	901
<b>SECTION II. Fossiles juridiques</b>	902
§ 1. Introduction	902
§ 2. Le contentieux des élections d'agglomération et de fédérations de communes	902
§ 3. Le partage des avoirs communaux	903
<b>SECTION III. Le contentieux des conflits de compétence entre autorités administratives et entre juridictions administratives</b>	904
§ 1. Objet	904
§ 2. Une abrogation de trop	904

<b>SECTION IV. Le contentieux électoral communal</b>	906
<b>SOUS-SECTION 1. Organisation générale</b>	906
<b>SOUS-SECTION 2. Les résultats sont arrêtés par le bureau principal</b>	907
<b>SOUS-SECTION 3. La juridiction de première instance</b>	908
§ 1. Première hypothèse : aucune réclamation n'est introduite	908
§ 2. Seconde hypothèse : une réclamation est introduite	909
I. Réclamants et réclamations	909
II. Procédure devant la juridiction de première instance	910
III. Pouvoirs de la juridiction de première instance	910
<b>SOUS-SECTION 4. Le Conseil d'État, juge d'appel</b>	911
§ 1. Requérrants potentiels	911
§ 2. Procédure	912
I. Nécessité d'une procédure spéciale	912
II. Déroulement de la procédure	912
<b>SOUS-SECTION 5. Les irrégularités sanctionnées</b>	913
§ 1. Exclusion des irrégularités commises lors de l'établissement de la liste des électeurs	913
§ 2. Le Conseil d'État ne peut en principe connaître que des moyens invoqués devant la juridiction de première instance	914
§ 3. Irrégularités de nature à influencer le résultat de l'élection	914
I. Principe	914
II. Campagne électorale	915
A. Types d'illégalités	915
B. Les pratiques illicites susceptibles d'influencer la répartition des sièges entre les listes	916
C. Dépenses excessives et formes de propagande interdites	917
D. Commentaire	918
III. Conditions d'éligibilité	919
IV. Le déroulement des opérations électorales	919
§ 4. Les irrégularités commises par la juridiction de première instance ne peuvent être invoquées devant le Conseil d'État	920
<b>SECTION V. Le contentieux des élections des conseils de l'aide sociale</b>	920
§ 1. Introduction	920

§ 2. L'élection du conseil de l'aide sociale	921
§ 3. Validation et contentieux	921
<b>SECTION VI. Le contentieux des élections des conseils de police</b>	<b>923</b>
<b>SECTION VII. Le contentieux de la désignation des mandataires locaux de certaines communes à facilités</b>	<b>924</b>
§ 1. Introduction	924
§ 2. L'élection des échevins	925
§ 3. L'élection des membres du conseil de l'aide sociale et du bureau permanent	927
§ 4. Le contrôle des connaissances linguistiques des bourgmestres et des échevins	927
I. Origine	927
II. Description	931
A. Champ d'application	931
B. Présomption de connaissance de la langue, et renversement de cette présomption	932
C. Procédure	933
D. Effets de l'arrêt	934
<b>SECTION VIII. Le contentieux de la cessation anticipée des fonctions et du remplacement des mandataires communaux, des conseillers de l'aide sociale et des membres des conseils de police</b>	<b>935</b>
§ 1. Objet	935
§ 2. Conseils de police	936
§ 3. Conseillers communaux	936
I. En Wallonie	936
II. À Bruxelles	938
III. En Flandre	938
§ 4. Conseillers de l'aide sociale	938
<b>SECTION IX. La privation du mandat de conseiller communal, provincial ou de c.p.a.s. élu directement pour cause de dépenses électorales excessives</b>	<b>939</b>
§ 1. Objet	939
§ 2. Procédure en ce qui concerne les élections communales et de c.p.a.s.	940

§ 3. Procédure en ce qui concerne les élections provinciales	940
<b>SECTION X. La discipline des membres du Conseil du contentieux des étrangers</b>	941
<b>SECTION XI. La privation de dotation des partis politiques non démocratiques</b>	943
<b>SECTION XII. Le contentieux de la cessation anticipée de fonctions, du remplacement et de la discipline des membres des conseils de l'aide sociale</b>	949
§ 1. Cessation anticipée de fonctions	949
I. Régime général	949
II. Régime propre à Comines-Warneton et Fourons	949
§ 2. Discipline	949
<b>SECTION XIII. Le contentieux de l'appartenance linguistique des députés européens et des sénateurs élus directement</b>	950
§ 1. Contexte institutionnel	950
§ 2. Élection du Parlement européen	952
§ 3. Élection des sénateurs élus directement	954
<b>SECTION XIV. Le contentieux de la récupération des frais d'assistance</b>	955
§ 1. Objet	955
§ 2. Contentieux	957
I. Division du contentieux	957
II. Contentieux de la détermination de la résidence	957
III. Contentieux de la prise en charge des frais d'assistance	958
A. Phase amiable	958
B. Phase contentieuse	958
1. Entre c.p.a.s. d'une même province	958
2. Entre c.p.a.s. de provinces différentes ou entre c.p.a.s. et communauté	959
3. En cas de sanction pour « détournement » d'indigents	959
 <b>CHAPITRE XIII</b>	
<b>Les voies de recours</b>	961
§ 1. Présentation générale	961

§ 2. Le pourvoi en cassation	961
I. Origine et conception	961
II. Conditions d'ouverture	962
A. Principe	962
B. Extension et réticences	963
III. Procédure	964
§ 3. Le règlement de juges	965
§ 4. La révision	966
I. Objet	966
II. Procédure	966
§ 5. L'opposition	967
I. Notion	967
II. Procédure	968
§ 6. La tierce opposition	968
I. Notion	968
II. Tiers opposants potentiels	969
III. Procédure	970
§ 7. La rétractation	970
I. Raisons d'être	970
II. Conditions d'ouverture	971
III. Procédure	972
IV. Portée de l'arrêt	972
§ 8. L'interprétation	972
§ 9. La rectification	973
§ 10. Le retrait	973

## **ÉPILOGUE**

<b>Les frites d'Ali Baba</b>	975
------------------------------	-----